

S'ENGAGER AU COLLEGE

I) S'engager pour la classe : les délégués de classe

1) Quel est leur rôle ? Quelles sont leurs missions ?

Le rôle des délégués est **de représenter les élèves** de leur classe, d'être leurs porte-paroles auprès des adultes du collège : principal, professeurs...

Leurs missions sont variées : ils **représentent leurs camarades au conseil de classe** (qui examine chaque semestre les résultats des élèves) et parfois au conseil d'administration (qui vote les grandes décisions), **ils aussi peuvent transmettre une information à la classe** ou proposer des projets aux adultes.

Les délégués doivent être sérieux, respectueux, à l'écoute, ils doivent être **responsables (qui respectent leurs engagements en ayant conscience de la tâche à accomplir) et montrer l'exemple.**

2) Comment l'élection des délégués de classe se déroule-t-elle ?

Elire les délégués est **un droit du collégien** et fait partie de **l'apprentissage de la démocratie**. Chaque élève de la classe est **électeur (peut voter)** et tous les élèves de la classe sont **éligibles (pouvant être élus)**.

L'élection se déroule en **4 étapes** :

- **Les candidats se présentent et dévoilent leur programme.**
- **Les élèves votent à bulletins secrets et déposent leur bulletin dans l'urne.**
- **Le dépouillement. On compte le nombre de voix. Les bulletins nuls (déchirés, raturés...) ou blancs (sans nom) ne sont pas comptabilisés.**
- **Les résultats sont annoncés.**

Pour être élu dès **le premier tour**, un candidat (le binôme) doit obtenir la **majorité absolue** (la moitié des voix plus une). On procède ensuite au **second tour** de scrutin où la **majorité relative** (le plus grand nombre de voix) suffit pour devenir **délégué titulaire ou suppléant**.

II) S'engager contre le harcèlement

1) Qu'est-ce que le harcèlement ?

Le harcèlement consiste en des violences répétées, physiques ou verbales, exercées par une ou plusieurs personnes sur une victime isolée. Il peut se prolonger par le **cyberharcèlement** (utilisation du Smartphone et des réseaux sociaux pour harceler la victime).

2) Comment lutter contre le harcèlement ?

La victime doit **en parler à une personne de confiance (famille, amis, adultes du collège), téléphoner à un numéro vert (3020 pour le harcèlement, 3018 pour le cyberharcèlement), signaler un abus sur Internet et porter plainte avec l'aide des parents.**

Le témoin doit **avoir le courage d'en parler à un adulte du collège et ne pas rester indifférent.**

Conclusion : Les élèves peuvent s'engager au collège en devenant délégués de classe ou en s'impliquant contre le harcèlement, ils se préparent ainsi à devenir des citoyens (personnes qui ont le droit de voter, des droits et des devoirs) responsables.

